

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2831 décrétant l'exécution de travaux de réfection et de construction de sentiers et de pistes cyclables ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$ à ces fins; et

Le Règlement PC-2833 décrétant l'acquisition de services professionnels et d'études préparatoires, ainsi qu'un emprunt au montant de 950 000 \$ à ces fins; et

Le Règlement PC-2836 décrétant des dépenses en immobilisations reliées à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ainsi qu'un emprunt au montant de 10 670 000 \$ à ces fins :

Ont été approuvés conformément à la Loi :

- par le conseil municipal, le 12 janvier 2016 ;
- par les personnes habiles à voter, le 1^{er} février 2016 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 19 avril 2016.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 27^{ième} jour d'avril 2016.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2831 decreeing the execution of cycle paths and pathways construction and repair works as well as a borrowing in the amount of \$ 500 000 for these purposes ; and

By-law PC-2833 decreeing the acquisition of professional services and preparatory studies as well as a borrowing in the amount of \$ 950 000 for these purposes; and

By-law PC-2836 decreeing capital expenditures related to various works to be carried out on City buildings as well as a long term borrowing in the amount of \$ 10 670 000 for these purposes:

Have been approved according to the Law:

- by the municipal council on January 12, 2016 ;
- by the qualified voters on February 1st, 2016 ; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" on April 19, 2016.

These by-laws come into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 27th day of April, 2016.

Danielle Gutierrez

Assistante greffière / Assistant City Clerk